Plan des grandes affectations du sol

- Résidentielle - urbaine (Ru)
- Résidentielle - rurale (Rr)
- Commerce de détail et services - urbain (CD/Su)
- Commerce de détail et services - rural (CD/Sr)
- Mixte (M)
- Centre-Ville (CV)
- Centre majeur d'activités (CMA)
- Centre de commerces et de services (CCS)
- Industrie (I-1)
- Industrie (I-2)
- Industrie (I-3)
- Industrie (I-4)
- Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1)
- Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2)
- Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-1)
- Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-2)
- Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-3)
- Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-4)
- Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-5)
- Récréation, parc et espace vert (PEV)
- Conservation naturelle (CN)
- Agroforestière (AF-1)
- Agroforestière (AF-2)
- Agroforestière (AF-3)
- Agroforestière (AF-4)
- Limite maximale d'urbanisation
- Route désignée
- 1 Secteur touché

Les cotes et leurs limites ne font pas partie intégrante du plan et sont inscrites à titre indicatif seulement.

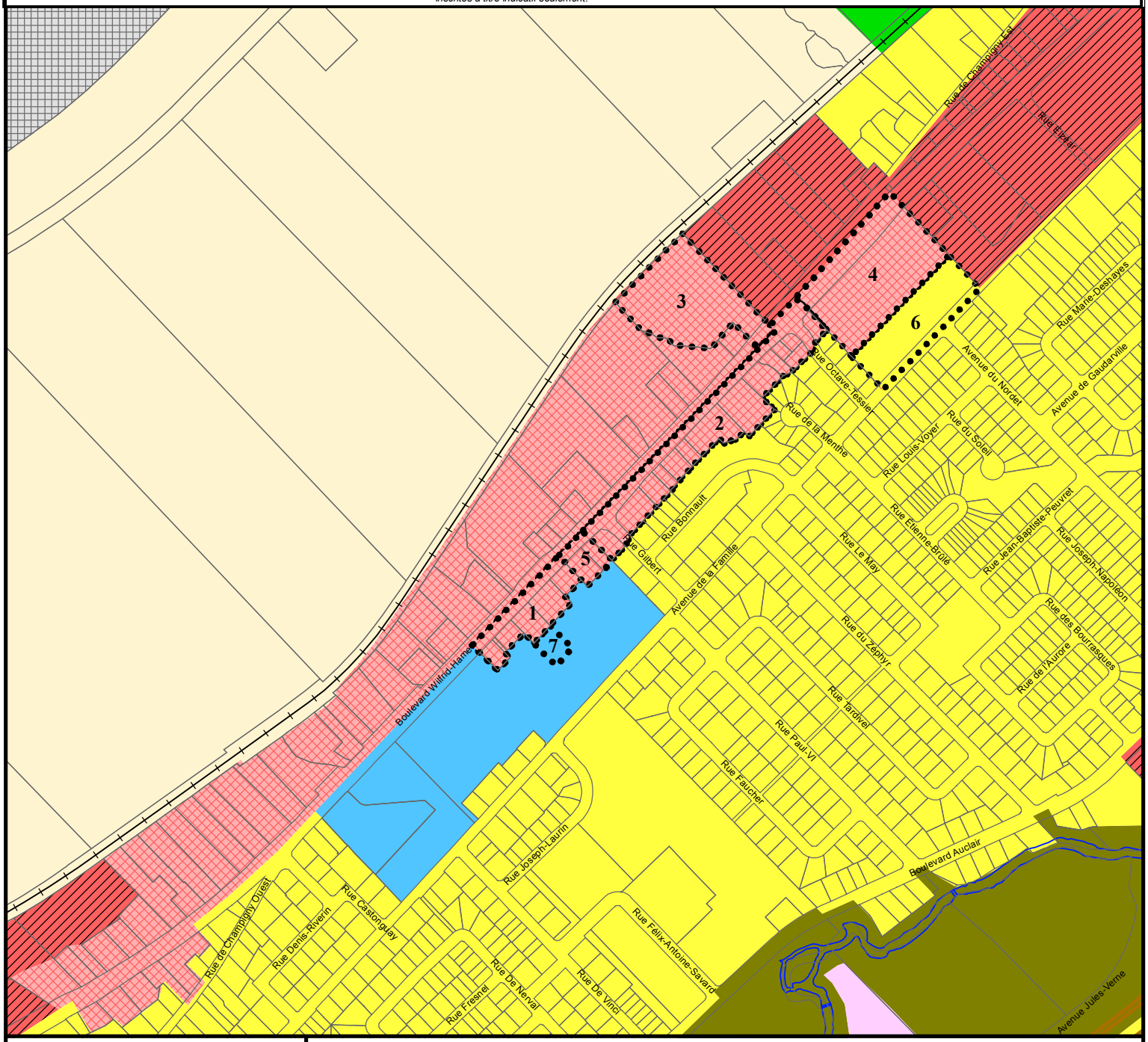

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RVQ-990 PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

EXTRAIT DE LA CARTE 10 - PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Date du plan :	2010-10-18		
No du règlement :	R.V.Q. 1741	No du plan :	RVQ1741A01
Préparé par :	J.D.	Échelle :	1:7 500

Directeur
Service de l'aménagement du territoire